

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES (NCM)
DU CYCLE D'URUGUAY

RAPPORT D'ÉTAPE

1. Le cycle d'Uruguay entre dans la phase des négociations sur le fond et le détail. Les résultats encourageants de la réunion que le Comité des négociations commerciales (CNC) a tenue au début d'avril en ce qui concerne l'agriculture, la propriété intellectuelle, les textiles et les sauvegardes ont permis de sortir de l'impasse en réglant les questions demeurées en suspens par suite de la Réunion ministérielle d'examen à mi-parcours de Montréal, en décembre dernier. A l'heure actuelle, les parties ont donc convenu de cadres pour chacun des quinze groupes de négociation. On se rappellera également que les ministres ont confirmé à la Réunion de Montréal que les négociations devaient être terminées d'ici à la fin de 1990.

2. La principale réalisation de cette réunion du CNC à Genève est l'entente à laquelle on est parvenu concernant un cadre de négociation pour la libéralisation des échanges agricoles et pour l'établissement d'un système commercial équitable, qui privilégie le rôle du marché. Cette entente constitue un plan global et équilibré pour la négociation d'une réforme à long terme des échanges agricoles, qui comporterait de nouvelles règles et disciplines multilatérales s'appliquant à toutes les mesures qui touchent directement ou indirectement l'accès des importations et la concurrence en matière d'exportation et qui s'appliquerait également à toutes les parties contractantes. Bien qu'à Montréal les négociations sur l'agriculture aient achoppé sur la question de l'élimination des restrictions et des subventions, certains éléments clés du cadre de négociation sur l'agriculture prévoient la réduction substantielle et progressive des obstacles qui entravent l'accès aux marchés ainsi que des subventions qui faussent les échanges.

3. Dans le cadre à long terme, on reconnaît la nécessité de prendre en considération les préoccupations des pays importateurs de denrées alimentaires, notamment la sécurité alimentaire, qui a déjà fait l'objet de discussions au Sommet économique de Toronto lorsque les dirigeants occidentaux ont renouvelé leur engagement de procéder à une réforme en profondeur des échanges agricoles. On y souscrit également à l'objectif d'harmoniser les réglementations et mesures sanitaires et phytosanitaires et on reconnaît que ces mesures doivent satisfaire à des critères scientifiques rigoureux et respecter le principe de l'équivalence.